

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus...

JOURNAL DE ROUBAIX MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRATIONS: Annonces: la ligne... Réclames: ... Faits divers: ...

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal...

ROUBAIX, LE 17 NOVEMBRE 1880

Table with 2 columns: Service gouvernemental, 17 NOV. 16 NOV. Rows include 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Table with 2 columns: Service particulier, 17 NOV. 16 NOV. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Crédit de France, Chemin autrichien, Lyon, Est, Ouest, Nord, Midi, Suez, Péruvien, Act. Banq. ottom. (anc.), Banq. ottom. (nouveau), Londres court, Grèd. Mob. (act. nouv.), Turc.

DE PHICHES COMMERCIALES New-York, 17 novembre. Change sur Londres 4,80... Café good fair, (la livre) 12 7/8, 13 1/8...

BULLETIN DU JOUR

Quand on se rappelle les doctrines libérales soutenues avec tant de véhémence par MM. Gambetta, Ferry, Constans et Cazot, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, on reste confondu de les voir aujourd'hui renier si lestement leur passé et emprunter des armes au vieil arsenal de la législation de l'ancienne monarchie et du premier empire...

objet des droits civils sont exclusivement du ressort des tribunaux. En Hollande il en est de même; on n'y laisse aucune place à la juridiction administrative. Dans les États de l'Allemagne du Sud, ce n'est que dans des cas très rares et dans des limites excessivement restreintes que le contentieux administratif peut être saisi par l'État ou par les particuliers. Quant à la Prusse, la justice administrative y est totalement inconnue.

Si nous nous tournons vers l'Autriche nous voyons que tout particulier lésé par l'administration à la fois entre les tribunaux ordinaires et la haute cour administrative; il est toujours libre d'en appeler aux premiers à son gré.

Dans la Suisse républicaine, la justice administrative a été supprimée partout, excepté dans le canton de Vaud.

Depuis plus de dix ans l'Italie est entrée dans la même voie, en vertu de la loi libérale du 20 mars 1870 qui fonctionnait partout avec l'approbation de ceux là même qui l'avaient combattue.

Enfin pour finir, il ne nous reste plus qu'à citer l'exemple des États-Unis qui suffirait à lui seul pour confondre les idées anti-libérales de nos modernes républicains. Donc dans notre l'étendue de l'union américaine, on n'a jamais su ce que c'était que la justice administrative, et il ne saurait entrer dans l'idée de personne de créer une juridiction spéciale pour l'administration et ses agents.

Or, n'est-il pas étrange qu'en France sous le règne de la troisième République si si prodigue à ses décrets en fait de promesses de liberté et d'égalité, nous en soyons réduits à demander la justice, comme dans les États monarchiques du continent?

La lettre de M. de Baudry-d'Asson

M. de Baudry-d'Asson a adressé la lettre suivante aux électeurs de la deuxième circonscription des Sablons-d'Olonne.

Messieurs, Ce n'était pas assez d'avoir invalidé, en 1877, plus de soixante-dix députés de la droite; ce n'était pas assez pour la majorité républicaine d'avoir poussé le Gouvernement aux excès des mesures qui viennent de frapper si douloureusement la conscience catholique, il fallait que les maîtres du jour en vinssent par un inqualifiable abus de la force, jusqu'à faire arracher violemment de leurs bancs, contre tout droit et contre toute loi, les députés qui se font un devoir de protester hautement contre les iniques décrets du 29 mars.

Un acte digne des temps barbares vient d'être commis à la face de la France et du monde.

Dans l'enceinte même du Palais législatif le 9 novembre, dès l'ouverture de la session j'avais demandé que le mercredi ne fût plus un jour de repos. J'avais proposé qu'il fût employé à la discussion des nombreuses questions et interpellations que nécessitent les actes d'un gouvernement de crocheteurs.

M. Gambetta, président de la Chambre, trouva dans cette expression une injure pour le Gouvernement. Il crut donc pouvoir se permettre de me frapper de censure et de m'enlever pour quinze séances le mandat que j'ai reçu de votre confiance.

Cela veut qu'aucun règlement ne peut avoir force de loi; qu'aucun de ses clauses ne saurait être valable quand elle va enfreindre le droit commun et les lois constitutionnelles; qu'enfin, une minorité ne saurait être condamnée à subir toutes les dispositions que s'autorise abusivement à prendre contre elle, pour l'asservir, une majorité intolérante, je n'ai pas hésité à protester énergiquement contre ces prétentions oppressives.

Ce qui donne aux mesures violentes prises contre moi un caractère particulièrement odieux, c'est que des hommes qui ont surpris la bonne foi de l'opinion par de révélateurs programmes sur la liberté individuelle, la souveraineté du suffrage universel et l'inviolabilité de ses élus, ont associé l'armée à cette sorte d'attentat contre la représentation du pays.

Il est douloureux qu'un acte de violation de l'enceinte législative soit, avec celle des congrégations religieuses, la première campagne que nos malheureux soldats aient à inscrire sur leurs nouveaux drapeaux. Et je récite ici ce que je disais bien haut lorsqu'on m'arrachait de mon banc: « Chère et noble armée, que je te plains d'être sacrifiée à de si tristes besoins! Est-ce ainsi, pauvre soldat français, que l'on entend relever votre prestige et votre honneur! »

Toutefois, dans ces circonstances douloureuses, il est pour le pays une immense consolation. Les membres de la minorité, sans aucune distinction de parti, ont été unanimes à protester contre ce scandale. Comme un seul homme, ils se sont levés pour défendre, dans la personne de votre député, la dignité de leur mandat et l'intégrité de leurs droits.

Jamais, messieurs, vous ne sauriez trop rendre hommage à la vaillance de leur attitude et à l'énergie avec laquelle ils ont affirmé leur solidarité dans la défense de nos plus chères libertés.

Je vous prie d'agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments les plus dévoués. A. DE BAUDRY-D'ASSON, Député de la Vendée.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier) Séance du 16 novembre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY La séance est ouverte à 2 heures. La salle est vide; les tribunes sont pleines, on est obligé d'attendre les sénateurs en retard.

L'extrême gauche se concentre dans l'hémicycle, les conversations sont très animées. A 2 heures 15, M. Schœlcher monte à la tribune pour proposer de fixer au jeudi 25 l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement du docteur Broca décédé.

Cette proposition est adoptée. M. Chesnelong monte à la tribune pour soutenir l'interpellation de M. Buffet.

Messieurs, je dois en commençant, rendre hommage à la parfaite loyauté des explications de M. de Freycinet et à l'honorabilité des motifs qui ont achevé sa retraite. (Très bien.)

Mais il importe d'amener la discussion sur son véritable terrain. M. le président du conseil disait il y a quelques jours, qu'il avait à combattre deux anarchies, l'anarchie clericale et l'anarchie révolutionnaire.

Je ne sais pas ce que c'est en vérité que cette anarchie clericale (murmure à gauche), à moins qu'on n'entende par là la défense du droit et de la justice contre l'arbitraire (Applaudissements à droite).

Il y a aussi une autre anarchie que M. le ministre a oublié de mentionner, c'est l'anarchie gouvernementale, l'anarchie de la force et de l'arbitraire, contre le droit. (Bravos et applaudissements.)

Un fait indiscutable s'est dégagé de cette discussion, c'est que des négociations avaient été engagées avec Rome, que ces négociations avaient abouti à un apaisement au moins momentané, que cette situation avait été acceptée par tout le cabinet, puisque le discours de Monteban avait été dicté par ses soins comme l'expression de sa pensée intime, et peu de jours après, une partie de ce cabinet désavouait sa première pensée, et poursuivait l'œuvre de violence à laquelle M. de Freycinet renouait pour son compte.

Et bien! messieurs, il fallait suivre M. de Freycinet dans sa retraite ou bien suivre la politique que vous aviez acceptée avec lui.

Ce que vous avez fait, c'est, à n'en pas compter, de l'anarchie gouvernementale. Vous avez dit que les résistances à vos actes arbitraires venaient d'une manœuvre politique. Non! Sans doute, le parti royaliste a honoré de la défense du droit et des libertés légitimes, mais les royalistes n'étaient pas seuls derrière les portes des

couverts. Vous avez soulevé et revêtu la conscience de tous ceux qui ont souffert de ce qui est honnête et respectable. (Très bien, applaudissements.) Des protestations se sont jointes à nous dans ce que vous appelez l'anarchie clericale, et dans tous les partis nous avons trouvé des approbateurs et des soutiens.

Ce que vous avez fait, je vais vous le dire en trois mots: vous avez persécuté la religion, forcé la loi et opprimé la liberté.

L'orateur, qui est très difficile d'entendre, développe cette idée au milieu des applaudissements de droite et du centre. Il termine en disant: Ne rappelez pas, 89, vous qui représentez 93: vous êtes des jacobins qui représentez la tyrannie et la persécution.

Mais la justice est éternelle et la violence n'a qu'un temps. L'orateur est vivement félicité. Le général Billot monte à la tribune et réclame contre ceux qui ont taché de ridiculiser l'armée dans l'accomplissement des ordres qu'elle a reçus.

A droite: Personne n'a attaqué l'armée. L'armée fait son devoir sans commentaires, dit l'orateur, elle a montré qu'elle savait exécuter des ordres, même quand ces ordres ne lui plaisaient pas.

La gauche commence à applaudir, mais tout la droite applaudit à ou trance et la gauche atterrée se calme instantanément. On demande la clôture. La clôture mise aux voix n'est pas adoptée. La parole est à M. de Laboulaye.

M. DE LABOULAYE. — M. le président du conseil nous a dit hier que la question était jugée parlementairement et judiciairement. Je ne pense pas que la question soit aussi bien jugée que cela. Au point de vue parlementaire, il n'y a eu que le vote de la Chambre. Le Sénat avait repoussé l'article 7. Au point de vue judiciaire, l'arrêt du tribunal des conflits a été prononcé, mais il n'a simplement jugé une question de compétence: il a dit: adressez-vous au conseil d'État. Est-ce que M. le président du conseil est tellement sûr de la décision du corps judiciaire qu'il puisse en prévoir, à coup sûr, les décisions?

Avant que le conseil d'État n'ait jugé, le ministre dit: c'est jugé, vous avez tort. C'est au moins une singulière présidence. (Rires approbatifs.) Vous dites: nous sommes la loi. Mais nous n'étions pas la loi aucune loi ne vous autorise à violer le domicile des citoyens sans un mandat judiciaire. Vous avez voulu forcer la magistrature à emboliser le pas derrière vos agents et la magistrature vous a répondu par 300 démissions dont vous ne pouvez contester l'honorabilité ni le désintéressement.

Pourquoi n'avez-vous donc pas poursuivi les religieux qui s'étaient barricadés chez le ministre? Pourquoi n'avez-vous pas poursuivi les démissionnaires qui ont obtenu aux injonctions de vos agents? C'est que vous avez très bien compris qu'ils étaient dans leur droit et que les tribunaux ne pourraient pas les condamner?

M. le président du conseil des actes absolus arbitraires, ce n'est pas ainsi que vous ferez aimer la République, ce n'est pas pour cela que nous avions fait la République, ce que vous faites, c'est une ré-surrection de tyranisme, de l'ancien régime, et nous nous préparons à la réaction.

Pour nous, nous avons revêtu une République ouverte à tous et une justice égale pour tous. (Applaudissements enthousiastes à droite et au centre.)

M. Jules Simon monte à la tribune. — Je ne considère pas, messieurs, les paroles du général Billot comme une réponse au discours de M. Chesnelong. Je ne lui répondrai pas, pas plus que je ne m'adresserai à M. de Laboulaye. Ce que nous faisons ici, mes amis et moi, c'est soutenir la liberté. Nous voulons la liberté non-seulement pour nous, mais pour tous. Nous avons repoussé l'article 7 et 8.

C'est en réponse à notre vote que le ministre a lancé les deux décrets à titre de défi au Sénat. (Très bien, très bien.)

Nous avons voulu la liberté de l'enseignement, on nous a répondu en supprimant d'un coup la liberté de l'enseignement et la liberté d'association. (Très bien.) Mais pourquoi avez-vous donc soustrait votre cause au jugement des tribunaux. Ah vous l'avez bien redouté cette décision des tribunaux: si nous semblions cependant naturel que ces débats fussent par vous, fussent jugés par notre magistrature si honorable, quoiqu'on ait fait pour lui jeter l'outrage. Hier, M. le président du conseil nous disait: vous qui attaquez les tribunaux des conflits la plus haute juridiction de notre pays, vous êtes de singuliers conservateurs?

Et bien! messieurs, il y a ici des personnalités qui ne réclament pas ce nom de conservateurs et qui cependant n'ont pas une absolue confiance dans cette haute juridiction; car en fait supposons un instant que ce tribunal des conflits soit partagé d'avis, c'est la voix du gaidre des sceaux qui l'emporterait et il en résulterait qu'il serait juge et partie dans le débat; et alors vraiment cette justice-là ne serait plus respectée et nous aurions raison de dire que nous nous trouvons en face de l'arbitraire (Rires et applaudissements prolongés.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

Il ne le veut pas comme vous par la violence, il le veut par la persuasion. Vous voulez faire l'unité en supprimant vos adversaires; vous n'y arriverez pas, vous les grandissez. La liberté est notre seule raison d'être et nous ne pouvons rien sans elle. (Bravos et applaudissements.)

avec ma conscience. (Applaudissements.) L'ordre du jour pur et simple à la priorité; il est mis aux voix.

Voici le résultat du scrutin: Nombre des votants 280 Pour l'adoption 147 Contre 137 L'ordre du jour pur et simple est adopté à six voix de majorité.

La prochaine séance aura lieu jeudi à deux heures pour la discussion de l'interpellation de M. Fresneau. La séance est levée à 5 h. 30.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier) Séance du 16 novembre

La séance s'ouvre à 2 heures. DÉPÔT DE RAPPORTS Le rapport sur la loi municipale est déposé sur le bureau de la Chambre. Le rapport spécial à la ville de Paris sera déposé prochainement.

INTERPELLATION AJOURNÉE A la suite d'un accord intervenu entre MM. Barthelemy Saint-Hilaire et Delafosse, la fixation de l'interpellation que ce dernier devait présenter est ajournée.

LA LOI CONTRE LA MAGISTRATURE La Chambre reprend la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant la réforme judiciaire.

M. ALLAIN-TARGÉ monte à la tribune. Il préconise la réduction du nombre des magistrats et dit que, selon lui, la suspension de l'inamovibilité est nécessaire pour prévenir toute situation révolutionnaire.

L'orateur reproche à la magistrature non d'être servile mais d'être disposée à la révolte contre la République.

La principale cause de cette disposition à la révolte est due, d'après l'orateur, à l'influence des ultramontains.

La magistrature forme un troisième pouvoir supérieur aux deux autres puisqu'elle est inamovible.

M. Allain-Targé s'efforce de faire croire que les démissions des magistrats ont souvent été forcées.

La droite toute entière proteste contre cette fausse allégation.

L'orateur continue en disant que la République a créé l'indépendance de la magistrature en établissant la responsabilité ministérielle.

Depuis les ministres ne sont pas justiciables du pouvoir judiciaire pour des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions.

M. Allain-Targé termine en exprimant le désir que la magistrature soit en harmonie avec le pouvoir civil.

BULLETIN DU 18 NOVEMBRE

-137-

LA MAIN COUPÉE PAR F. DU BOISGOBEY.

— Et Villagos connaît cette maison? — Parfaitement. C'est son ami qui la lui a indiquée. Elle est dans une cité ouvrière, près de Saint-Philippe de Roule.

— Vous croyez-y? — Comment ne croisais-je pas? Le docteur m'a offert de m'y conduire.

— Il a en cette adresse! — Nous devons y aller, avec son ami... ce soir... ou plutôt cette nuit. Je dois les rencontrer au rond-point des Champs-Elysées, et de là...

— Vous n'irez pas. Je vous le défends. — Me permettez-vous de vous demander pourquoi? dit Maxime surpris et charmé en même temps du ton que prenait la comtesse.

— Quel intérêt a donc ce bon docteur à se défaire de moi? demanda en souriant le neveu de M. Dorgères.

Le même intérêt qu'il avait à vous empêcher de me voir. Vous savez des choses qu'il ne veut pas que je sache. Il est allé chez vous tout exprès pour vous persuader que je serais absent jusqu'à demain.

— Sans doute. Elle écouterait vos conseils d'autant plus volontiers qu'elle sait que vous n'êtes pas hostile à M. de Carnoël.

— Si elle les suit elle l'épousera. — Y pensez-vous? s'écria Maxime.

— Pas un mot de plus. Nous reprendrons cette conversation dans quelques instants, car nous voici arrivés.

Le trotteur russe avait dévoré l'espace, et, quoique la comtesse lui eût fait prendre le chemin le plus long en passant par l'avenue de Wagram, il entrerait déjà dans l'avenue de Friedland par la place de l'Étoile.

— Vous l'approuvez donc de persévérer dans ses illusions? — Assurément.

— Et moi qui comptais sur vous pour lui faire entendre raison! — Sur moi!

— Sans doute. Elle écouterait vos conseils d'autant plus volontiers qu'elle sait que vous n'êtes pas hostile à M. de Carnoël.

— Si elle les suit elle l'épousera. — Y pensez-vous? s'écria Maxime.

— Pas un mot de plus. Nous reprendrons cette conversation dans quelques instants, car nous voici arrivés.

Le trotteur russe avait dévoré l'espace, et, quoique la comtesse lui eût fait prendre le chemin le plus long en passant par l'avenue de Wagram, il entrerait déjà dans l'avenue de Friedland par la place de l'Étoile.

L'allée aboutissait à une serre immense, un véritable jardin d'hiver, plein de verdure et de fleurs, en dépit de la saison.

— Ici, dit Mme Yalta, nous pourrions causer librement. Personne ne viendra nous interrompre.

— Pas même le docteur? demanda en riant Maxime.

— Non, car s'il se présente, on lui dira que je ne suis pas rentrée.

— Est-ce que vous comptez ne plus jamais le recevoir? — Je le verrai encore une fois, mais ce sera la dernière.

— Il a donc décidément passé à l'ennemi? Cette question à laquelle Maxime n'attachait aucune importance fit tressaillir la comtesse.

même, et il est entré, sous bonne escorte, dans l'hôtel où sa complice l'attendait. Il en est sorti presque aussitôt en franchissant avec elle le mur du jardin. Le colonel, qui était resté dans la rue, a lancé ses gens à l'assaut de la maison, mais les voisins se sont mis aux fenêtres, ils ont crié, et il a été obligé de fuir. On l'aurait arrêté lui et toute sa troupe.

Comment la femme qui a sauvé le ci-devant secrétaire de mon oncle, s'y est-elle prise pour le tirer des griffes de ce Russe, je l'ignore, mais je tiens à vous apprendre que dans cette entreprise elle avait pour auxiliaire un homme que vous connaissez beaucoup.

— Qui donc? — Je vais bien vous étonner, et même, je le crains, vous inquiéter. Mais si je me taisais, vous seriez fondée à me reprocher mon silence, car il s'agit d'un de vos gens... ou du moins d'un individu dont vous rétribuez les services... et qui, si je ne me trompe, fait partie de votre maison.

Sachez donc que l'associé de la drôlesse qui protège ce Carnoël est votre professeur d'écriture.

À la grande surprise de Maxime, Mme Yalta reçut cette déclaration avec une parfaite indifférence.

— Ah! dit-elle tranquillement, vous avez reconnu Kardiki?

— Je le proclame, mais ne pensez-vous pas qu'il vous trahit? — Qui vous fait croire cela?

— Ses accointances avec une nihiliste... Les étranges prouesses qu'il a accomplies presque sous mes yeux.

— Je ne sais si cette femme est nihiliste, mais je sais que Kardiki est un réfugié polonais et qu'il a bien le droit de contre-carrier les desseins d'un espion russe.

— Alors, vous ne trouvez pas mauvais qu'il ait pris le parti d'une voleuse et d'un voleur, car cette créature et ce Carnoël ont aidé les gens qui ont ouvert avec une fausseté la caisse de mon oncle.

— Vous vous trompez. M. de Carnoël ne les connaît pas et il a vu cette nuit pour la première fois la femme qui l'a sauvé.

— Mais celle-là, du moins, est bien une voleuse? — Pas plus que lui n'est un voleur.